



Communiqué

Saint-Denis, mercredi 29 novembre 2023



SIGNATURE DE LA CONVENTION VILLE AMIE DES ENFANTS AVEC L'UNICEF

La Ville de Saint-Denis, labellisée « Ville Amie des Enfants » depuis 2021, a profité de l'occasion de la première séance plénière du Conseil des Enfants Dionysiens, ce mercredi 29 novembre 2023, pour officialiser son adhésion en signant la convention Ville Amie des Enfants avec l'Unicef.

Depuis 2008, Saint-Denis est engagée pour l'émergence d'une génération ambition en faveur de la jeunesse. Notamment avec son Projet Éducatif Global de l'École du Bonheur, pour lequel la Ville consacre un budget de plus de 17 millions d'euros par an. L'École du Bonheur s'organise autour de 6 axes stratégiques, comme la santé, la participation citoyenne, la sécurité, le vivre ensemble, le confort et l'estime de soi. Saint-Denis met les enfants au cœur de ses actions, mais également au cœur de ses projets municipaux.

Cette première année a été intensément riche pour les marmailles élus. On notera 8 temps forts comme les loisirs, leur première nuit en dehors de la maison avec leur séjour à Jacques Tessier, la simulation de l'Assemblée Nationale, ou encore le « World Café École du Bonheur ». Ils ont ainsi pu apprendre, et débattre sur des sujets qui leur tiennent à cœur, comme la démocratie, la place de l'enfant à l'école, la vie en collectivité, le développement durable avec le mouvement associatif, Les Petits Débrouillards ou encore obtenir plus d'aisance à l'oral avec Créadanse.

En effet, depuis le 28 janvier dernier, la Ville a inauguré le tout premier Conseil des Enfants Dionysiens (CED). Pour la première fois de l'année, ils se sont réunis aux côtés de la maire de Saint-Denis et de son conseil municipal, sous les yeux ébahis des parents d'élèves, pour une séance plénière. Après avoir discuté ensemble sur leurs différentes idées, le temps était venu de les présenter à la Maire et ainsi faire naître de futurs projets pour le territoire dionysien.

Au-delà du CED, et de tous les autres engagements pour accompagner les jeunes jusqu'à 30 ans, comme les bourses de voyage ou le bus gratuit, Saint-Denis met également énormément de moyens pour l'École du Bonheur. Rénovation du bâti scolaire, offres éducatives culturelles et sportives, mise à disposition de moyens humains techniques, pédagogiques, administratifs conséquents, une restauration gratuite avec des menus équilibrés : l'ensemble de ces mesures sont mises en œuvre pour permettre à chaque élève de se construire, de se préparer à affronter le monde de demain. Leur bien-être et l'égalité de tous font partie des priorités de la mandature. De manière générale, le but est de générer un dynamisme économique pour tous ces futurs citoyens.

Pour acter de manière formelle cet engagement et cette volonté de valoriser la jeunesse dionysienne, Saint-Denis a signé une convention partenariale avec l'Unicef pour la période 2020-2026. Une Ville Amie des Enfants est une ville qui s'engage à respecter les droits de l'enfant. Une ville où les besoins et les avis des enfants sont entendus et respectés.

Ericka Bareigts, maire de Saint-Denis

« C'est un excellent travail, sérieux et réfléchi que les enfants ont réalisé tout au long de l'année. Ils prennent les choses au sérieux et abordent des sujets qui le sont tout autant, comme l'harcèlement scolaire, la pollution ou l'errance animale. Un certain nombre de projets vont être retenus et il faudra qu'ils continuent à travailler en tant que citoyen engagé pour leur école et pour leur Ville. Nous allons aussi continuer à les accompagner dans leur prise de parole pour qu'ils puissent encore mieux défendre leurs sujets. »



*Capitale Outre-mer
en Mouvement*

Contact media

Directeur de la communication
Éric Fontaine - 06 92 65 60 23
e.fontaine@saintdenis.re



Communiqué

Saint-Denis, mercredi 29 novembre 2023

Eddy Hamel, Président de l'Unicef Océan Indien

« Certes beaucoup de critères sont exigés pour devenir Ville Amie des Enfants, mais depuis 2021 Saint-Denis s'active, montre et démontre de la mise en avant des enfants sur la commune. Ce matin a justement été un bel exemple, où énormément de projets ont été mis en avant. On a ainsi pu voir l'engagement et la prise de parole des enfants, qui ont des idées qui bouillonnent plein la tête. »

CHIFFRES CLÉS

EN 2023 POUR LE BONHEUR DES ENFANTS

- **30** partenaires principaux cosignataires de l'École du Bonheur
- **16 722** élèves
- **77** écoles
- **17 MILLIONS** d'euros / an pour l'École du Bonheur dont **6 MILLIONS** d'euros pour les travaux et **11 MILLIONS** d'euros pour le fonctionnement
- **1,6 MILLIONS** d'euros / an pour le confort, la sécurité et les conditions d'accueil des enfants
- **80** enfants élus au Conseil des Enfants Dionysiens.



Capitale Outre-mer
en Mouvement

Contact media

Directeur de la communication
Éric Fontaine - 06 92 65 60 23
e.fontaine@saintdenis.re